

Tous renseignements dont on aura besoin à ce sujet pourront être obtenus du secrétaire de la Commission des Parcs et Traverses, au bureau du greffier de la Cité, à l'Hôtel de Ville.

Les soumissions seront décachetées par le greffier de la Cité, en présence des intéressés, à la première séance de la Commission des Parcs et Traverses qui suivra leur réception.

La Commission des Parcs et Traverses se réserve le droit de rejeter la plus haute et toute autre soumission.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, le 10 août 1909.



ÉGOUTS

Département de la Voirie

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les rues ou sections de rues suivantes, savoir:

CHEMIN DES CARRIERES—De l'avenue Sherbrooke à l'avenue Papineau.

AVENUE DOMINION.—De la rue Fulford à la rue Dominion.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans lesdites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant à l'égout que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville. Le tout suivant le règlement No 298, concernant les égouts.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 9 août 1909.



Aqueduc de Montréal

Travaux d'Aggrandissement

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au greffier de la Cité et portant au dos les mots "Soumission pour travaux d'agrandissement de l'Aqueduc", seront reçues au bureau dudit greffier de la Cité, à l'hôtel de ville, jusqu'à MIDI, MARDI, le 14 SEPTEMBRE 1909, pour les travaux à faire à l'Aqueduc de la Cité, savoir pour l'agrandir, l'élargir et l'approfondir sur une longueur d'environ 27,300 pieds.

Ces travaux comprennent environ 1,175,000 verges cubes d'excavation en terre ordinaire et 400,000 verges cubes d'excavation dans le roc solide ainsi que la formation des talus et des berges du canal élargi, le charroi et le transport à distance des déblais, la construction de ponts-syphons, sous le canal, la construction d'un revêtement en pierre sèche dans les talus, etc., etc., le tout conformément aux plans, profils et devis que l'on pourra examiner et obtenir au bureau du surintendant de l'Aqueduc, à Montréal.

Les soumissions devront être faites sur une formule que l'on obtiendra au bureau du surintendant de l'Aqueduc.

All information required may be obtained from the secretary of the Parks and Ferries Committee, at the office of the City Clerk, City Hall.

The tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Parks and Ferries Committee following their reception.

The Parks and Ferries Committee reserve the right to reject the highest or any tender.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, Aug. 10th, 1909.



SEWERS

Road Department

PUBLIC NOTICE is hereby given that it is proposed to construct sewers in the undermentioned streets or sections of streets namely:

CARRIERE ROAD—From Sherbrooke avenue to Papineau avenue.

DOMINION AVENUE—From Fulford street to Dominion street.

The proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once. As after sewer is completed permits must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said street must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer. Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor. All in accordance with by-law No. 298 concerning sewers.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, August 9, 1909.



WATER WORKS

Enlargement of Aqueduct

SEALED TENDERS, addressed to the City Clerk and endorsed "Tender for enlargement of Aqueduct", will be received at the office of the said City Clerk, City Hall, up to NOON, ON TUESDAY, THE 14th SEPTEMBER next (1909), for the works to be done for the enlargement of the City's aqueduct, by widening and deepening the same on a length of about 27,300 feet.

The work comprises about 1,175,000 cubic yards of earth excavation and about 400,000 cubic yards of rock excavation, also the formation of the slopes and banks of the widened aqueduct, the transporting to a distance of excess of excavated material, the construction of syphon culverts, the construction of dry stone wall lining in the slopes, etc., etc., the whole according to plans, cross-sections and specifications to be seen at and obtained from the office of the Superintendent of Water Works, Montreal.

Tenders must be made on blank forms supplied by the office of the Superintendent of the Water Works and be